



Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Communiqué

Site universitaire Colbert à Marseille

Peut-on sauver les services publics en les fermant au détriment des droits des personnels et des étudiants ?

Le site Colbert, à Marseille, est celui de la faculté d'économie et de gestion d'Aix-Marseille Université (AMU). Le doyen de cette faculté a annoncé la décision de fermeture du site pendant une semaine, du 7 au 13 octobre. Cette décision est principalement motivée par l'insécurité et l'insalubrité qui marquent les abords du site, dénoncés depuis longtemps dans les instances par FO ESR 13 comme d'autres syndicats.

Les personnels de cette faculté ont eu connaissance de cette décision par les médias avant d'en être informés par le doyen.

Cette décision s'accompagne aussi d'annonces qui mettent en cause les droits des personnels comme ceux des étudiants : les personnels administratifs et techniques devraient être en télétravail obligatoire ou contraints de rejoindre d'autres sites ; les enseignants devraient assurer leurs cours à distance, les étudiants devraient suivre ces mêmes cours à distance. Toutes ces annonces sont contradictoires à la réglementation et aux statuts des agents. Le télétravail ne peut être ainsi imposé, l'enseignement à distance est contradictoire aux « maquettes » d'enseignement officielles. FO ESR demande que ces annonces soient annulées par la présidence de l'université.

FO ESR dénonce en outre un nouveau recours à la fermeture et au « distanciel », ce qui constitue une dégradation considérable du service public et démultiplie les difficultés des étudiants.

On l'avait vu déjà pendant le Covid pour toutes les universités. Depuis, Aix-Marseille Université s'est en outre distinguée en recourant à des fermetures pour diverses raisons : en 2022 pour les délestages électriques à plusieurs reprises dans diverses facultés, en janvier 2023 pour les économies d'énergie (fermeture de la faculté de droit et sciences politiques), cette semaine en fermant des amphis aixois où se trouveraient des punaises de lit (avec là aussi imposition du « distanciel » aux étudiants comme aux enseignants)... Fermeture, fermeture, fermeture !

La solution est-elle dans les fermetures ou dans la dotation des services publics pour qu'ils puissent faire face au fonctionnement courant comme aux imprévus, dans les universités comme au-dehors de celles-ci ?

En ce qui concerne les problèmes d'insécurité aux abords de sites universitaires, ni les personnels ni les étudiants ne doivent faire les frais de bras de fer entre les diverses autorités. FO ESR rappelle que l'employeur doit assurer la protection des personnels et se tiendra aux côtés de tous les personnels qui demandent le respect de leurs droits.

Dernière minute : des médias annoncent qu'après échange avec la préfecture de police, le doyen aurait finalement renoncé à la fermeture du site.

FO ESR ne peut que se féliciter de ce revirement.

Cependant, le démantèlement de tous les droits sociaux et des services publics n'est pas la solution. La solution, ce n'est jamais le « distanciel », ce n'est jamais la fermeture. C'est de doter les services publics des postes statutaires et des budgets nécessaires pour assurer toutes leurs missions.

05/10/2023, 16H.